

### LEGISLATURE 2020 – 2025 PROCES-VERBAL No. 15 CONSEIL MUNICIPAL DE RUSSIN – SEANCE DU 26 AVRIL 2022

**PRESENTS** 

: M. Claude MEMBREZ, Président du Conseil municipal

Mmes Nadine CORTINOVIS GFELLER, Sylvie DESBAILLET, Delphine VOELLINGER

MM Daniel CHAMBAZ, Sébastien DELESDERRIER, Guy JULINI, Vincent MONNIER, Daniel

SANDMEIER, Conseillers municipaux

INVITE

M. Silvano MATTIOLI, Comptable de la Commune

ASSISTENT

A LA SEANCE

: M. Olivier FAVRE, Maire

Mme Suzanne SERAFINI, M. Didier FROSSARD, Adjoints

Mme Marilène DEMIERRE, Secrétaire

**PROCES-VERBAL** 

Mme Florence CHOUET

#### ORDRE DU JOUR

- : 1. Approbation du procès-verbal du 22 mars 2022.
  - 2. Informations de la Mairie.
  - 3. Lecture du courrier du Groupement d'habitants au voisinage de la route de Verbois concernant les nuisances à Verbois, Course de côte de Verbois des 15 et 16 octobre 2022, Rapport de la commission Mobilité / Sécurité Prise de position et vote.
  - 4. Rapport de la commission Mobilité / Sécurité :
    - A. Vote de principe sur le projet de stationnement dans le village de Russin.
    - B. Vote de principe sur la réduction de la vitesse aux hameaux commune de Russin.
    - C. Vote de principe sur l'acquisition du camion de pompiers pour la Cp 101 Dardagny-Russin.
  - 5. Présentation des comptes de la commune de Russin.
  - 6. Ouverture d'un crédit destiné à financer l'étude d'un schéma directeur de la commune de Russin, validation du rapport du bureau AETC et suite du mandat Délibération.
  - 7. Ouverture d'un crédit destiné à financer l'étude préliminaire d'une liaison entre la gare et le village, commune de Russin Délibération.
  - 8. ACG Droit d'opposition des Conseillers municipaux.
  - 9. Propositions individuelles et questions.
  - 10. Divers.

Séance ouverte à 19h00.

Claude MEMBREZ : Après avoir souhaité la bienvenue à toutes et tous, procède au premier point de l'ordre du jour.

#### 1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 22 MARS 2022

En page 2, le Président relève une petite coquille dans la rédaction des propos de Vincent MONNIER. Les termes : "soit 1/3 du budget" sont remplacés par : soit "2/3 du budget". Tenant compte de cette correction, le PV est approuvé à l'unanimité. Remerciements à son auteure.

#### 2. <u>INFORMATIONS DE LA MAIRIE</u>

#### Olivier FAVRE:

- SIG: La campagne d'analyse géothermique a laissé derrière elle quelques clous, bandes élastiques oranges et géophones. Certaines plaintes ont été relevées au sein de la Commune. L'Exécutif prie les habitants de bien vouloir ramener lesdits objets trouvés à la Mairie, ou tout au moins d'en informer cette dernière.
- PLACE DE JEUX: La délibération a été votée à la majorité lors du dernier Conseil municipal. La récente demande d'autorisation de construire fait actuellement l'objet de deux oppositions (émanant de deux des huit personnes ayant pourtant signé la pétition pour une place de jeux) et reste donc en suspens jusqu'à fin mai auprès du Tribunal administratif de Première Instance. En outre, la Mairie vient de recevoir ce jour un courrier du Service des Votations / Elections, qui informe avoir approuvé le lancement d'un référendum contre la délibération du Conseil municipal du 22.03.22 ouvrant un crédit de CHF 390'000.- destiné à la construction du projet. Les référendaires ont jusqu'au 10.05.22 pour récolter 62 signatures parmi les électeurs de la Commune. Le Maire n'ayant pu participer à la dernière séance plénière, tient à apporter quelques précisions concernant le parallèle financier qui fut établi entre le coût du projet de la place de jeux et celui du parking, annoncé à CHF 7 mios. Déductions faites de toutes les infrastructures (préau, revêtements, clôture, plantations, congélateur communal, locaux de diverses sociétés, ascenseurs ...), le coût intrinsèque du parking se situe à CHF 4 mios au lieu des CHF 7 mios évoqués.
- AUTORISATIONS DE CONSTRUIRE : La Commune a émis un préavis positif concernant la mise en conformité (extérieurs) du restaurant de la Chaumaz. Le projet de bains chauds suédois au chemin de la Croix-de-plomb est en cours d'examen. Enfin, la rénovation de la salle de danse s'est vu délivrer une autorisation de construire.

#### Suzanne SERAFINI:

- DEPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE : Installation des tableaux TBI (interactifs) planifiée pour cet été.
- INSCRIPTIONS: 30 enfants sont inscrits en 1ère primaire. Le nombre total des inscriptions pour le restaurant scolaire reste en attente (délai au 18.05.22). Selon le nombre définitif, deux services seront éventuellement à prévoir. Introduction d'un second menu végétarien hebdomadaire (Fourchette verte) dès la rentrée 2022-2023.
- SORTIE DES AINES: La sortie a été repoussée au 22.06.22.
- VERNISSAGE : Petit rappel de la date arrêtée au 31.05.22.
- VIDE-GRENIERS: Egalement, rappel de la date fixée au 07.05.22, pour celles et ceux que cela intéresse.

#### Didier FROSSARD:

- TRAVAUX DE REFECTION DE LA CHAUSSEE: Courant mai, des travaux (enrobés, réfections) seront entrepris sur la route des Baillets, à deux endroits de la route des Molards, au chemin de la Croix-de-Plomb, au chemin des Christophes et au chemin des Nouvelisses.
- ECLAIRAGE PUBLIC: Un rapport des SIG de mars 2022 fait état d'un éclairage public constitué à 100% de leds à basse consommation. Entre 2013 et 2021, il établit une augmentation de 25% du nombre de luminaires, pour une diminution de 70% de la facture de consommation.
- BIODIVERSITE: L'Exécutif a reçu le Groupe Ornithologique du Bassin Genevois, ainsi que l'association La
  Libellule. Réunion ayant pour but d'envisager des sites de nidification pour les oiseaux dits "prioritaires",
  espèces courantes, mais intéressantes parce que menacées (hirondelles, martinets, faucons crécerelles,
  huppes-fasciées, effraies des clochers ...). Oiseaux insectivores et carnivores particulièrement utiles à
  l'agriculture, importants pour le contrôle des ravageurs. La Commune présente toutes les caractéristiques
  environnementales utiles à ce type de nidification. L'intention de l'Exécutif est de favoriser des nichoirs sur la
  Commune et un appel aux privés sera entrepris dans ce sens, notamment par le biais du journal communal.

# 3. <u>LECTURE DU COURRIER DU GROUPEMENT D'HABITANTS AU VOISINAGE DE LA ROUTE DE VERBOIS CONCERNANT LES NUISANCES A VERBOIS, COURSE DE COTE DE VERBOIS DES 15 ET 16 OCTOBRE 2022, RAPPORT DE LA COMMISSION MOBILITE / SECURITE — PRISE DE POSITION ET VOTE</u>

#### Olivier FAVRE:

Un groupe de travail interdépartemental dédié travaille sur le sujet, prenant non seulement en considération les nuisances relevées, mais également les aspects normatifs, sécuritaires ... etc. Au vu des travaux et discussions en cours, les différentes solutions à l'étude sont essentiellement focalisées sur une réduction de la vitesse sur la route de Verbois (actuellement à 80 km/h). Etude qui n'exclut aucunement le tronçon de la route du Mandement situé à la sortie du village en direction de La Plaine.

Des décrochements horizontaux (chicanes) et/ou verticaux (gendarmes couchés) ont été envisagés. Mais il faut savoir qu'à la vitesse de 60 km/h, une visibilité de 63 mètres est obligatoire. Or, étant donné sa configuration, la quasi-totalité du parcours de la route de Verbois n'autorise qu'une visibilité maximale de 60 mètres, qui exclut de fait la pose de ce type de ralentisseurs.

Malgré tout, le groupe de travail a maintenu son étude sur une diminution de la vitesse à 60 km/h.

- 1. Lors d'une première phase, soit dès le 15.05.22 et ce, jusqu'au 30.05.22, des tubes au sol et un radar bruit seront posés afin de calculer et d'analyser la vitesse et les nuisances sonores des véhicules, principalement des deux roues. Durant cette période, la population locale sera informée et priée de ne se manifester en aucune manière, auprès de quiconque pour ne pas fausser les résultats, ni auprès de la police qui d'ailleurs n'interviendra pas.
- 2. L'OCT a déjà préparé un arrêté de circulation pour pouvoir poser des panneaux limitant la vitesse à 60 km/h. Entre le 15.06.22 et le 30.06.22. De nouveaux contrôles portant sur la vitesse et le bruit auront alors lieu.
- 3. Selon les résultats obtenus, une seconde phase prévoit de réduire la vitesse à 50 km/h. Réduction sous couvert d'une dispense, cantonale ou fédérale (à déterminer) en regard de la limite de 60 km/h autorisée hors localité.

Le groupe de travail en charge du sujet procède en outre à une étude technique. A 50 km/h, la pose de chicanes au sol pourrait être envisageable, mais potentiellement perçue comme amusante pour les motards. La pose de décrochements verticaux pourrait, elle, a contrario, occasionner des désagréments aux agriculteurs. Eléments à traiter avec l'AGPT (Association Genevoise des Propriétaires de Tracteurs).

Une séance courant août 2022 est prévue pour analyser toutes les données recueillies.

Le Maire procède alors à la lecture du courrier reçu en date du 18.03.22 du Groupement d'habitants au voisinage de la route de Verbois, portant six signatures.

Mairie de Russin Place du Mandement, 1 1281 Russin

Genève, le 18 mars 2022

Concerne: Course de côte de Verbois des 15 et 16 octobre 2022 - Norton Club

Monsieur le Maire, Madame et Monsieur les adjoint.e.s au Maire, Mesdames et Messieurs les élu.e.s au Conseil Municipal,

Vous allez prochainement devoir vous prononcer à propos de l'autorisation de la manifestation de la course de côte qui a lieu chaque année sur la route de Verbois.

A titre préalable, nous rappelons que cet événement produit pour nous diverses et importantes nuisances, non seulement sonores, mais également dans les possibilités de déplacement de certains d'entre nous.

Notre principal grief est que les nuisances sonores ne sont pas limitées à la durée de la course. En effet, des motards y participant viennent, tout au long de l'année, s'entraîner sur la route qui constitue le parcours habituel, redescendant aussi sur la route du Mandement qui mène de Russin à Dardagny. Cela se traduit en pratique par des va-et-vient incessants, à toute vitesse et en faisant vrombir leur moteur sous nos fenêtres.

Le dérangement est perçu aux abords de la route de Verbois, sur la route du Mandement, dans le hameau de Verbois, ainsi que dans le village d'Aire-la-Ville.

Nous précisons que des relevés de bruit ont été effectués sur la route de Verbois à la fin de l'année 2020. Il apparaît, en confrontation avec d'autres points de comparaison tels que l'avenue Wendt ou une commune soleuroise, que le rapport vitesse-bruit est tout à fait particulier à la route de Verbois, mettant en évidence un comportement spécifique des motos empruntant cette montée.

Il fait peu de doute qu'une conduite « sportive » explique ces différences et qu'il est à mettre en lien avec la tenue de cette course.

Ces considérations sur le bruit ont fait l'objet de nombreux appels au 117, courriers adressés à la police, au département de l'environnement et au conseil d'Etat, ainsi que, comme vous le savez, d'une pétition.

Aucune de nos interventions n'a eu jusqu'à présent d'effet, ni sur les responsables politiques au niveau cantonal, ni sur la police qui, bien qu'elle se déplace, n'inflige que peu (ou pas ?) d'amendes. L'organisation d'une telle course ne fait que conforter les indélicats conducteurs dans leur comportement.

Par ailleurs, nous tenons à rappeler la proximité de la réserve naturelle des Teppes de Verbois, faisant partie de la zone de protection des rives du Rhône, d'importance nationale, de la convention RAMSAR, d'importance internationale, et de l'ordonnance sur les réserves d'oiseaux migrateurs (OROEM).

Dans un contexte général où il convient de réduire le bruit inutile, la tenue d'une telle manifestation est dès lors difficile à justifier au vu de l'importance des nuisances.

Cette remarque vaut également dans le cadre d'une urgence climatique indiscutable. Des centaines de va-et-vient en côte sur des véhicules à moteur est une promotion tout à fait anachronique de comportements à proscrire. Ceci est d'autant plus vrai qu'elle attire un nombreux public, lui aussi motorisé.

Nous vous prions de prendre en considération ce qui précède pour votre prise de décision et nous tenir informés de la suite que vous donnerez à ces lignes.

Avec nos salutations distinguées.

Face à ce courrier, l'Exécutif prie les Conseillers de donner leur préavis sur l'utilisation de cette route (territoire communal) lors de la course prévue les 15 et 16 octobre prochains. Il ne s'agit que d'un soutien — ou non — à la manifestation, la Commune n'ayant pas pouvoir de décision. Nous sommes ici sur une route cantonale! Pour rappel, la manifestation réunit entre 80 et 100 pilotes et attire environ 4'000 visiteurs. Le lien entre la course et les entraînements au cours de l'année est également à prendre en considération. Dernier point, mais non des moindres, la votation de ce soir servira d'appui à l'Exécutif dans le cadre de la poursuite des travaux sur le sujet.

Sébastien DELESDERRIER: Résume le constat de la commission Mobilité / Sécurité ainsi: Quand bien même les nuisances au cours de l'année ne peuvent être dissociées de la course selon la police, cette course fait partie du patrimoine de Russin et la supprimer ne changerait en rien l'attitude des motards au cours de l'année. La votation de la commission sur le maintien de la course fait état de : 3 votes pour, 1 vote contre et 0 abstention.

Daniel CHAMBAZ: Est pour sa part favorable à l'annulation de cette course. Au-delà du bruit insupportable engendré à longueur d'année, lié sans conteste pour une bonne partie aux préparatifs de la course, il souhaite également et surtout mettre en avant l'aspect écologique de la question. Dans le domaine de la mobilité, il pense notamment que les deux roues ne sont pas forcément plus écologiques que les voitures, car, bien que moins polluants en apparence, ceux-ci ne véhiculent en moyenne qu'une seule personne. En conclusion, cette course de motos n'a aucune raison d'être en regard de l'urgence des mesures à prendre pour le respect de la planète. Il votera donc contre la manifestation en soutenant les signataires du courrier reçu.

**Daniel SANDMEIER:** N'est pour sa part pas opposé à la course, qu'il estime être une manifestation sympathique au sein du village. En revanche, il souhaiterait un contrôle strict des nuisances sonores tout au long de l'année.

**Suzanne SERAFINI**: Apprécie également la manifestation, dont elle supporte facilement les désagréments occasionnés sur l'espace d'un week-end, mais déplore que les suites de cette course engendrent des nuisances sonores importantes au cours de l'année. La question réside dans la possibilité, ou pas, de dissocier les deux.

**Guy JULINI :** Sa résidence étant quelque peu éloignée de la route de Verbois, il ne s'est jusqu'à ce jour jamais prononcé sur le sujet. Toutefois, il a eu dernièrement l'occasion de constater par lui-même l'étendue du bruit sur place et estime que celui-ci n'est nullement acceptable, voire à qualifier d'infernal. En outre, il a récemment assisté à des allées et venues de moto-écoles sur le tronçon de la route du Mandement allant de Russin à La Plaine, occasionnant également des nuisances sonores totalement déplacées. En conséquence, il soutiendra les personnes à l'origine de ce courrier.

Nadine CORTINOVIS GFELLER: Son avis rejoint les avis exprimés jusqu'à lors. Bien qu'habitant de l'autre côté du village, elle comprend néanmoins et compatit au mal être des voisins de la route de Verbois, face à l'intensité des nuisances subies. Certaines répercutions sont même ressenties de son côté du village, sur la route du Mandement. La course du mois d'octobre constitue un événement certes sympathique pour certains, mais les nuisances enregistrées tout au long de l'année lui sont indéniablement liées et s'avèrent inacceptables. Le choix doit porter d'un côté sur le calme, le bien-être des habitants et de l'autre, sur le maintien d'une tradition qui occasionne malgré elle bon nombre d'inconvénients inacceptables. Son choix personnel s'oriente sur la suppression des nuisances sonores. En sus des démarches de réduction de vitesse entreprises par le groupe de travail interdépartemental, elle prône donc l'arrêt de la course, en ayant conscience qu'une telle décision ne stoppera pas forcément / simultanément toutes les nuisances. Elle se joint aux initiateurs de la lettre dans leur démarche.

Didier FROSSARD: Pour avoir lui-même subi ce type de nuisances sonores au chemin de Serve, du mois de février jusqu'au mois de novembre, durant 20 ans, il qualifie ce bruit d'infernal. Il n'a personnellement rien contre la course en soi, mais s'insurge contre les semaines de pratique avant, mais également après celle-ci. Selon lui, il s'agit principalement de jeunes motards, fans de leur engin, mais probablement totalement inconscients des nuisances sonores occasionnées. Il ajoute que ce qui était tolérable un temps, ne l'est plus forcément à l'heure actuelle. La course au droit d'une réserve naturelle et d'habitations devient déplacée.

**Claude MEMBREZ :** Propose aux Conseillers de se prononcer pour l'heure sur un préavis portant sur le maintien de la manifestation.

Vote: 4 voix pour, 3 voix contre, 1 abstention.

#### 4. RAPPORT DE LA COMMISSION MOBILITE / SECURITE

#### A. VOTE DE PRINCIPE SUR LE PROJET DE STATIONNEMENT DANS LE VILLAGE DE RUSSIN :

Olivier FAVRE : L'étude de stationnement dans le secteur effectué par le mandataire résume les points principaux ci-après.

- A l'extrémité du chemin de la Croix-de-Plomb : Possibilité de libérer une bande herbeuse pour l'aménagement de quelques places de parking pour des véhicules.
- Au chemin des Christophes: Les normes de stationnement et le règlement n'autorisent pas le stationnement de véhicules sur cette zone, car ceux-ci sont susceptibles d'occasionner des obstacles aux véhicules d'urgence. Une ligne jaune au sol ou un aménagement urbain sont à envisager.
- Au chemin du Pré-Jonas : Deux places au sol sont marquées. En dehors de ces cases, les véhicules parqués masquent la visibilité de la circulation et sont amendables.

L'Exécutif a pour objectif l'organisation de parkings limités au début du chemin de la Croix-de-Plomb, le reste de la rue restant en places illimitées, afin de laisser une certaine souplesse lors de manifestations privées ou publiques, car qui dit zone illimitée, dit parking hors zone amendable. A ce stade, il propose aux Conseillers de se prononcer sur la poursuite de l'étude du sujet.

Sébastien DELESDERRIER: Résume l'avis de M. SAVARI, de même que la position de la commission.

LIEUX DE STATIONNEMENT: M. SAVARI conseille un prémarquage provisoire au sol des places de stationnement prévues au début du chemin de la Croix-de-Plomb, avant de procéder à un marquage en pavés. La demande de places de parking véhicules sur la partie de bande herbeuse envisagée en fin du même chemin risque de poser un problème aux services de l'Etat. Il suggère donc que cette requête intervienne en dernier lieu dans les discussions de la Commune sur le sujet. Au chemin des Christophes qui n'autorise guère de parcage de véhicules, une ligne jaune au sol est préconisée. Interrogé en outre sur le parking sauvage de certains véhicules à l'entrée du parking souterrain, celui-ci propose également une ligne jaune au sol, pour dissuader les contrevenants, de fait exposé à une amende. La commission a donné un préavis favorable unanime aux propositions exprimées.

MACARONS: Ceux-ci étant gérés par la Fondation des parkings, la Commune perdrait toute emprise sur la gestion du stationnement. La commission a donnée un préavis négatif sur la question.

Nadine CORTINOVIS GFELLER: S'enquiert de savoir où se situe précisément la bande herbeuse du chemin de la Croix-de-Plomb vouée à recueillir des places de parking. En outre, elle ne saisit pas bien l'enjeu / le désavantage de la gestion de macarons. Pourquoi cette gestion, qui sort du contrôle de la Commune a-t-elle été écartée ? A sa connaissance, le macaron coûte 800.-/an.

Olivier FAVRE: Répond à la première question: Sur la gauche en sortant du village, un peu après avoir dépassé la ferme Pittet. A la deuxième question: La configuration et la conformité des emplacements, les durées de stationnement en fonction des lieux, la taxation des contrevenants, tous les critères sont définis par la Fondation. La Commune devra engager un contrôleur des parkings de la Fondation, seule habilité à procéder à ces vérifications et le cas échéant, à taxer les contrevenants. La Commune perdra toute maîtrise du stationnement. En outre, ce choix implique une lourdeur de gestion non souhaitée et que fera-t-on des habitants qui ne peuvent ou ne veulent acheter de macaron? Ceux-ci seront purement et simplement amendables!

**Guy JULINI :** S'inquiète de savoir si les places pressenties sur la bande herbeuse seront blanches, au risque de voir certaines voitures ventouses y stationner ?

Olivier FAVRE: Un pré-traçage au sol sera effectué avant la pose fixe. L'Exécutif envisage dans un premier temps une zone illimitée sur ces places. Une autre alternative aux zones blanches serait de classer toutes les places de parc du village en zone bleue, soit à 90 min, 3 heures ... Quoi qu'il en soit, il faut garder à l'esprit que les règles des zones bleues sont applicables à toutes et tous, habitants comme visiteurs ...

Daniel CHAMBAZ: Combien de places sont prévues sur cette bande herbeuse, 3, 4?

**Olivier FAVRE :** Beaucoup plus. Un déficit sera évident au chemin des Christophes, mais bien des places seront disponibles au chemin de la Croix-de-Plomb.

Sylvie DESBAILLET: Pourrait-on envisager de poser des panneaux de signalisation "15 heures"?

Olivier FAVRE: Les zones de ce type doivent faire l'objet d'une demande à L'Etat et d'un arrêté de circulation.

Nadine CORTINOVIS GFELLER: Argumente en défaveur de panneaux à 15 heures sur cette zone. Si ce type de place devait se généraliser sur la commune, s'inquiète de savoir ce qu'il adviendra des véhicules parqués un certain temps, pour diverses raisons telles que vacances, choix de mobilité douce, etc.

Claude MEMBREZ: Beaucoup de questions restent en suspens, mais le sujet actuel réside principalement dans la volonté de tracer les places de parking autorisées au sol. Le choix du type de zone et des durées de stationnement interviendra par la suite, pour autant que les Conseillers valident la poursuite de l'étude en cours sur le sujet. Celles et ceux qui sont favorables au développement de l'étude votent pour.

Vote: 8 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.

#### B. VOTE DE PRINCIPE SUR LA REDUCTION DE LA VITESSE AUX HAMEAUX, COMMUNE DE RUSSIN :

Olivier FAVRE: Pour faire suite à la réduction de vitesse à 30 km/h appliquée depuis peu sur le tronçon de la route du Mandement à travers le village, l'Exécutif souhaite également créer des zones limitées dans les hameaux de la Commune. Pas de régime différent dans les trois hameaux, il s'agit de rendre attentifs les conducteurs qui entrent dans ce type de zone, où les rues sont relativement étroites ou fréquentées par de nombreux adultes et enfants.

- A la Chaumaz notamment.
- Aux Baillets, où le virage est important.
- A Verbois, quand bien même le chemin est sans issue.

Le projet est examiné avec un mandataire et les Conseillers sont amenés à se prononcer sur la poursuite de l'étude.

Sébastien DELESDERRIER: La commission Mobilité / Sécurité a donné un préavis positif à l'unanimité.

Nadine CORTINOVIS GFELLER: Est bien entendu favorable à ce projet, mais ne pourrait-on pas compléter l'étude en associant tout le village aux hameaux, pour la création de zones 30 km/h? Le chemin de la Croix-de-Plomb et la route des Molards sont également des lieux de rencontre et la circulation à 50 km/h lui semble élevée.

Olivier FAVRE: Une zone à 30 km/h induit obligatoirement la suppression de stop au profit de priorités de droite. Or, ce choix a été fortement déconseillé par le mandataire en raison de la configuration des routes du village, dont certaines ne sont pas adaptées à une priorité de droite (sorties sur la route de Mandement, notamment). En outre, limiter la circulation à 30 km/h sur les tronçons de la route des Molards et du chemin de la Croix-de-Plomb, routes qui croisent celle du Mandement, impliquerait automatiquement le classement en zone 30 km/h.

- Aujourd'hui, la situation n'est pas claire sur quelques tronçons de routes. Elle fera l'objet d'un examen précis.
  Le tronçon Baillets / route des Molards autorise une vitesse de 40 km/h, alors que le chemin de la Croix-de-Plomb et celui des Christophes autorisent une vitesse de 50 km/h (système localité).
- En arrivant dans le village depuis la gare, aucun panneau n'annonce l'entrée en localité. En théorie, il serait potentiellement possible de rouler à 80 km/h depuis la gare et au chemin des Christophes dans ce sens. L'objectif de l'Exécutif est d'amener les routes du village à un maximum de 40 km/h.

**Didier FROSSARD :** Il est question d'un vote de principe sur la réduction de vitesse dans les hameaux, or, il est fait état dans la discussion présente de différentes vitesses, 30, 40, 50 km/h ... Il souhaite que soit précisé le fait que la votation de ce soir porte uniquement sur la validation d'une étude sur le sujet, et non des vitesses souhaitées.

Claude MEMBREZ: Confirme. Sur ce sujet également, nombre de questions restent en suspens, mais la votation proposée à ce stade réside uniquement sur la validation d'une étude sur la réduction de vitesse aux hameaux. Celles et ceux qui sont favorables au développement de l'étude votent pour.

Vote: 8 pour, 0 non, 0 abstention.

#### C. VOTE DE PRINCIPE SUR L'ACQUISITION D'UN CAMION DE POMPIERS POUR LA CP 101 DARDAGNY-RUSSIN :

Olivier FAVRE: Le camion actuel est obsolète et beaucoup trop lourd, il n'a pas assez de puissance et sa réserve d'eau est faible. Au sein du groupement Dardagny-Russin, les frais de fonctionnement sont répartis entre les deux communes en proportion du nombre d'habitants. En revanche, l'investissement important de matériel de ce type est divisé par deux. Un crédit d'investissement devra être voté (entre CHF 200'000.- et CHF 250'000.-). La commune de Dardagny a déjà préavisé favorablement cette acquisition.

Dans le cadre d'une récente réforme de gouvernance des pompiers et du SIS, une étude du matériel est désormais établie en adéquation avec les besoins de la région. Cette étude est basée sur l'évaluation des risques d'incendies, du profil du territoire, de l'usage en zones agricoles (par exemple) ou de toute autre spécificité locale. Il faut donc garder à l'esprit que le choix de la Cp 101 restera tributaire de l'analyse effectuée par la centrale d'achat des pompiers.

Mais il s'agit à ce stade de donner le feu-vert aux responsables de la Compagnie, pour l'établissement d'un cahier des charges suivi d'un appel d'offres.

**Sébastien DELESDERRIER**: Ajoute que le camion date de 1998 et n'a jamais été aux normes en raison de son poids. Dans le respect d'une rapidité d'intervention de 15 minutes maximum, il est indispensable qu'il y ait un camion à Dardagny et un camion à Russin. En conséquence, la commission Mobilité / Sécurité a donné un préavis positif.

Claude MEMBREZ: Celles et ceux qui acceptent le principe d'acquisition d'un camion de pompiers votent pour. Vote: 8 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.

#### PRESENTATION DES COMPTES DE LA COMMUNE DE RUSSIN 2021

Claude MEMBREZ: Les comptes ont été établis par la secrétaire de Mairie avec M. Silvano MATTIOLI, Comptable. La commission s'est réunie et a analysé ces comptes en détail le 25.04.21 et a préavisé positivement l'approbation des comptes présentés ce soir. Pour rappel, les comptes feront l'objet d'une validation lors du prochain Conseil.

#### **COMPTES DE FONCTIONNEMENT 2021**

Le Président propose de passer en revue les comptes assez rapidement, en se focalisant essentiellement sur les écarts notables. Avant toute chose, il souhaite se référer directement à la dernière page du rapport, qui affiche un résultat excédentaire de CHF 1'282'647.32, pour saluer des comptes issus de l'excellente gestion du Conseil administratif, en dépit des difficultés de budget liées à la complexité et aux incertitudes des revenus de certains contribuables. Les chiffres 2021 attestent que bon nombre de manifestations ont dû être annulées et ces postes ne feront pas l'objet de remarque particulière. Il passe en revue les pages du tableau et commente les quelques postes suivants :

Poste 1500.00.36360.0	JSPM – Les jeunes sapeurs-pompiers n'ont pas besoin de contribution de la Commune.
Poste 1506.00.36120.1	Frais de regroupement : Ces comptes feront l'objet d'une validation le 10.05.22.
Poste 3290.00.31700.0	Réception des habitants de Russin : « Explosion » des frais pour le bien de la communauté.
Poste 3290.00.36360.0	Subventions et allocation : Léger dépassement en faveur de sociétés de la Commune.
Poste 5930.00.36380.0	Aide humanitaire : Augmentée à 30'000 au budget 2022, selon CM du 22.03.22.
Poste 7206.00.36120.0	Assainissement des eaux : charge 2020 activée en 2021, au compte d'investissement.
Poste 7302.00.31300.0	Cheneviers traitement ordures : Taxation en diminution.
Poste 9100.00.40000.0	Impôt PP sur le revenu : Budget basé sur les chiffres communiqués par l'Etat. Estimation
	des revenus extrêmement difficile à effectuer.
Poste 9100.00.40010.0	Impôt PP sur la fortune : Même problématique.
Poste 9300.00.36117.0	Nouvelle péréquation intercommunale : Le montant évoluera en fonction du centime
	additionnel, récemment abaissé.

#### **COMPTES D'INVESTISSEMENTS 2021**

Poste 3410.00.56200.0 Subventions d'investissements : CHF 200'000.- Quote-part cuisine du terrain de football.

#### **BILAN AU 31.12.21**

Présentation du bilan comparé 2020 – 2021, résumant les totaux à l'actif et au passif de la Commune.

En l'absence de questions et/ou commentaires, le Président procède au point suivant de l'ordre du jour.

### 6. OUVERTURE D'UN CREDIT DESTINE A FINANCER L'ETUDE D'UN SCHEMA DIRECTEUR, COMMUNE DE RUSSIN, VALIDATION DU RAPPORT DU BUREAU AETC ET SUITE DU MANDAT – DELIBERATION

Olivier FAVRE: En introduction, informe les Conseillers qu'il considère le document présenté par AETC « Aide à la décision » comme étant de très bonne qualité. Il tient à préciser que ce document ne restera pas sur une étagère, mais sera extrêmement utile à l'Exécutif dans l'accompagnement de ses tâches et constituera une source de légitimité dans ses prises de décisions, ainsi appuyées par le Conseil municipal, face aux instances cantonales. Il enjoint dès lors les Conseillers à voter en faveur du crédit d'investissement (CHF 200'000.-) de ce projet, dont la durée est estimée à 20 mois d'étude (urbanistes, spécialistes de la mobilité, de l'environnement, de la transition énergétique et climatique, un bureau dédié à un diagnostic agricole ..., soit environ 1'300 heures de travail). Le montant du projet a été quelque peu augmenté pour couvrir d'éventuels imprévus, tels que le recours à d'autres spécialistes. La parole est passée au président de la commission.

Daniel CHAMBAZ : Procède à la lecture du rapport de commission.

Ce point de l'ordre du jour est le premier aboutissement d'une longue SAGA qui a commencé le 10 novembre 2020, lorsque Monsieur le Maire a exprimé sa volonté d'élaborer un plan directeur communal, même si la Commune n'y est pas obligée.

Suite à cela, la commission de l'urbanisme et de l'environnement s'est réunie 5 fois, a procédé à de nombreuses auditions et a tenu de longues discussions, pour finalement revenir au municipal le 8 juin 2021 avec un constat d'échec : à la fin de ces travaux, la commission n'était ni certaine qu'il fallait réaliser un PDCom, ni qu'il ne fallait pas le réaliser. Les raisons de ce non-choix en étaient principalement les suivantes :

- 1. La commission sentait bien qu'un certain nombre d'enjeux relatifs à l'avenir de la Commune nécessitait un examen, une concertation et des décisions ;
- Mais la réalisation d'un véritable PDCom lui apparaissait comme une démarche trop complexe, trop lourde et trop chère, car un PDCom doit être effectué selon un cahier des charges précis beaucoup trop détaillé pout les besoins de notre Commune.

Ce 8 juin 2021, le Conseil municipal a alors demandé à l'Exécutif de lancer un appel d'offres pour trouver un bureau d'urbanisme chargé :

- 1. D'effectuer un état des lieux de la Commune ;
- De lancer une démarche de concertation du Conseil municipal et de l'Exécutif sur la suite à donner à ce projet.

Après un appel d'offres sur invitation auprès de trois bureaux d'urbanisme, l'Exécutif a choisi le bureau AETC dont le mandat a démarré le 12 octobre 2021 par une séance de mise au point avec l'Exécutif.

Le bureau AETC a proposé un processus en deux temps, c'est-à-dire en deux ateliers avec la commission de l'urbanisme et de l'environnement élargie à l'ensemble du Conseil municipal et de l'Exécutif.

Le premier atelier a eu lieu le 16 novembre 2021. Il a constitué en une promenade à travers la commune, avec arrêt et discussion à cinq endroits différents permettant d'examiner plusieurs aspects comme le paysage, le patrimoine, la question des transports, la convivialité, etc. Il s'en est suivi une discussion dans la salle du Conseil municipal qui a été l'occasion pour les Conseillers d'exprimer en détail leur vision et leurs attentes pour l'avenir de la Commune.

Lors du deuxième atelier du 7 mars 2022, le bureau AETC est revenu avec une proposition d'outil de planification permettant de répondre à l'ensemble des préoccupations des Conseillers municipaux, exprimés lors de la première séance. A cette occasion, AETC a confirmé que la réalisation d'un PDCom pour Russin n'était pas une démarche adaptée à cette commune. En lieu et place, le mandataire a proposé de réaliser un schéma directeur, composé de plusieurs éléments destinés répondre très exactement aux enjeux communaux exprimés lors du premier atelier. Ces éléments sont les suivants.

- 1. Une image directrice synthétisant et spacialisant les enjeux et orientations de la commune ;
- 2. Une charte de la vie communale;
- 3. Un plan directeur des chemins pour piétons ;
- 4. Des fiches de mesures thématiques relatives au patrimoine bâti, à la mobilité, à l'identité, au paysage et à l'environnement, ainsi qu'à l'énergie et au climat.

Cette proposition du bureau AETC présente un certain nombre d'avantages déterminants par rapport à l'idée première de réaliser un PDCom :

- Elle est moins complexe et moins chère ;
- 2. Elle répond très exactement aux enjeux de la Commune sans se perdre dans des analyses de détails et des considérations inutiles ;
- 3. Elle permet elle aussi de concerter la population ;

4. Elle permet elle aussi d'engager dans une certaine mesure le canton pour autant que les différentes composantes du schéma directeur soient discutées et validées par les services concernés de ce dernier.

Compte tenu de tout ce que je viens d'évoquer, la commission de l'urbanisme et de l'environnement élargie à l'ensemble du Conseil municipal a décidé à l'unanimité, sans abstention, d'aller dans le sens préconisé par le bureau AETC et de charger l'Exécutif de lancer les appels d'offre correspondants. Ce dernier revient aujourd'hui avec une proposition qui fera l'objet du point suivant de l'ordre du jour.

Je tiens pour terminer ce rapport à relever l'excellence du travail du bureau AETC, qui a su écouter les Conseillers municipaux, saisir ce qui fait l'essence de notre Commune, proposer une solution pleine de bon sens et finalement, rendre un rapport résumant ces travaux, un rapport qui est clair et compréhensible pour chacune et chacun. Je suggère d'ailleurs que ce rapport, très intéressant et résumant très bien le travail entrepris, soit porté en annexe au PV de ce jour.

Nadine CORTINOVIS GFELLER: En marge des divers choix de développements futurs, quels qu'ils soient, estime que ce document sera en outre très important et très utile en matière de préservation des acquis, maintien de la qualité de vie actuelle.

Claude MEMBREZ : En l'absence d'autres commentaires, procède à la DELIBERATION : OUVERTURE D'UN CREDIT DESTINE A FINANCER L'ETUDE D'UN SCHEMA DIRECTEUR, COMMUNE DE RUSSIN.

Vu les différentes séances en commissions d'urbanisme et de l'environnement des 19 novembre 2020, 21 janvier 2021, 30 mars 2021 ;

Vu le premier atelier organisé par le Bureau AETC le 16 novembre 2021, avec l'ensemble du Conseil municipal; Vu la prise de position validée par l'ensemble du Conseil municipal en séance de commission élargie de l'urbanisme et de l'environnement du 7 mars 2022, 2ème atelier, dans l'élaboration d'un schéma directeur; Vu le projet, l'étude de faisabilité discutée et le devis du 11 avril 2022 établi par le bureau AETC; Conformément à l'art. 30, al. 1, let. e et m de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

Sur proposition du Maire, Le Conseil municipal de Russin

#### DECIDE A la majorité simple

Par 8 oui, 0 non, 0 abstention, sur 9 Conseillers municipaux présents à la séance, dont le Président

- 1. De procéder à l'élaboration d'un schéma directeur sur la commune de Russin.
- D'ouvrir au Maire un crédit de 200'000.- F (TTC) destiné à cette étude portant sur l'élaboration du Schéma Directeur dans sa globalité.
- 3. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif.
- 4. D'amortir la dépense au moyen de 5 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2023.
- 5. D'autoriser Monsieur le Maire à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de 200'000.- F (TTC) afin de permettre l'exécution de cette étude.

Le Président du Conseil municipal de Russin Claude MEMBREZ

### 7. OUVERTURE D'UN CREDIT DESTINE A FINANCER L'ETUDE PRELIMINAIRE D'UNE LIAISON ENTRE LA GARE ET LE VILLAGE, COMMUNE DE RUSSIN – DELIBERATION

Olivier FAVRE : Le projet, piloté par la Commune en collaboration avec le Département des Infrastructures, le Département du Territoire, et le soutien conditionnel de Monsieur Serge DAL BUSCO, Conseiller d'Etat, avance assez rapidement. Le mandataire a été chargé de procéder à une étude technique (type de locomotion, capacité ...) et environnementale (qualités paysagères, agricoles à préserver, impact sur la faune, la flore ...), ainsi que sur les éventuelles acquisitions foncières nécessaires. Il pourrait s'agir d'un mini funiculaire (possibilité d'accrocher un vélo) en lien avec le principe UNIRESO, exploitation et dépannage assurés par les TPG, système fonctionnant avec les horaires de trains CFF (automatique ou sur appel). Le sujet est très particulier, l'appel d'offres n'a été suivi que d'une seule réponse. L'étude coûtera au total environ CHF 85'000.-, dont CHF 50'000.- voués à l'infrastructure du transport collectif, CHF 30'000.- aux aspects environnementaux et CHF 5'000.- liés à la flore, la faune et le biotope. L'Etat de Genève participe à hauteur de 50%. Beaucoup de questions restent en suspens sur le type de transport et son tracé, mais le but du projet est de prendre en charge les voyageurs au plus bas vers la gare et de les amener au plus haut dans le village. Le résultat de cette étude devrait voir le jour au cours de l'automne 2022. Il ajoute un complément d'information concernant différentes options qui ont dû être éliminées au préalable : 1. Aucune possibilité de créer un parking pour véhicules à la gare (réserve naturelle ou terrains privés). 2. Une étude des TPG atteste qu'il n'est pas possible de procéder à un transport sur pneus (type bus) en raison d'une pente trop raide. 3. Problèmes également liés à la pente de la route en saison hivernale.

Nadine CORITNOVIS GFELLER: Obtient confirmation que l'étude proposera trois variantes (type d'engin, tracé) à choix. Soutient volontiers ce projet qui répond à un réel besoin d'une partie de la population: aînés, personnes à mobilité réduite, sans véhicule, temporairement accidentées ... etc, ainsi qu'au souhait de l'Exécutif, des Conseillers municipaux et des CFF.

Claude MEMBREZ : En l'absence d'autres remarques ou questions, procède à la DELIBERATION : OUVERTURE D'UN CREDIT DESTINE A FINANCER L'ETUDE PRELIMINAIRE D'UNE LIAISON ENTRE LA GARE ET LE VILLAGE, COMMUNE DE RUSSIN.

Vu le problème de liaison piétonne reliant la gare au village de Russin, les usagers doivent affronter une pente de près de 19% sur 250 mètres de long, difficilement franchissable ;

Vu que la ligne de bus ne peut desservir la gare de Russin;

Vu l'impossibilité de créer des parkings aux abords de la gare de Russin en raison des limites de la zone protégée des Teppes de Verbois ;

Vu les discussions entre la Commune de Russin, les transports publics genevois et l'OTC;

Vu la création d'une plate-forme interdépartementale réunissant le département des Infrastructures et le département du Territoire pour l'étude préliminaire d'une liaison entre la gare et le village de Russin englobant l'aspect technique et environnemental;

Vu la volonté de la Commune de Russin d'entreprendre cette étude ;

Vu le projet et le devis établis par le bureau Urbaplan ;

Attendu que l'Etat de Genève assumerait le 50% et l'autre moitié serait pris en charge par la Commune de Russin ; Conformément à l'art. 30, al. 1, let. e et m de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

Sur proposition du Maire, Le Conseil municipal de Russin

#### DECIDE A la majorité simple

Par 8 oui, 0 non, 0 abstention, sur 9 Conseillers municipaux présents à la séance, dont le Président

- 1. De procéder à la réalisation de l'étude de faisabilité par le bureau Urbaplan pour une liaison entre la gare et le village de Russin.
- 2. D'ouvrir au Maire un crédit d'étude de 50'000.- F (TTC) destiné à cette étude.
- 3. De comptabiliser les dépenses dans le compte des investissements, puis de les porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
- 4. En cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit principal, qui sera voté ultérieurement, afin d'être amorti conjointement à celui-ci.
- 5. En cas de non-réalisation du projet, ce crédit d'étude sera amorti au moyen de 1 annuité, dès l'année de son abandon.

6. D'autoriser Monsieur le Maire à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de 50'000.- F (TTC) afin de permettre l'exécution de cette étude.

Le Président du Conseil municipal de Russin Claude MEMBREZ

#### 8. ACG - DROIT D'OPPOSITION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

Décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative à l'octroi, par le Fonds intercommunal à la Ville de Genève, d'une subvention de fonctionnement de 6'200'000.- francs au titre de la participation des communes au financement de l'accueil des personnes sans abri en 2022.

Claude MEMBREZ: Comme à l'accoutumée, le 31.03.22, les locaux dédiés aux sans-abris ont fermé leurs portes, laissant malheureusement ceux-ci sous la neige inattendue intervenue début avril. Sans conteste aucun, toutes les communes s'accordent sur une aide à apporter aux sans-abris, mais la problématique du sujet réside ici dans une approche institutionnelle du financement de cette aide. Il apparaît important au Président de passer la parole à Monsieur le Maire pour de plus amples précisions.

Olivier FAVRE: Le sujet n'est en effet pas anodin. En novembre 2021, la loi sur l'aide aux personnes sans abri (LAPSA), a déclaré le Canton compétent pour les prestations de suivi sanitaire et d'accompagnement social des sansabris et délégué à l'entier des communes genevoises la responsabilité de l'hébergement d'urgence (hébergement collectif, repas et soins élémentaires) de ces derniers. Etant donné que 99.9% des sans-abris se trouvent sur la commune de la Ville de Genève, la tâche a été déléguée à cette dernière. La loi est entrée en vigueur, toutefois sans son règlement d'application, et a amené la triste situation relevée à fin mars. Dans l'urgence, l'ACG s'est réunie afin d'envisager le financement de l'accueil quotidien de 200 personnes en moyenne pendant 260 jours, soit jusqu'à la fin 2022. Sur la base d'un coût journalier de 120.- francs/personne, la Ville a besoin de CHF 6.2 mios. L'ACG ne dispose que de CHF 2 mios et les communes, bien que désireuses d'aider, ne voient pas comment régler (ni même pérenniser, car les structures d'aide devront rester ouvertes à longueur d'année) une situation avec de l'argent dont l'ACG ne dispose pas. L'ACG est donc à la recherche de CHF 4.2 mios. Inquiétude, car pour rappel, les communes ne peuvent afficher de déficit. En tant que commune forte et au titre de la péréquation financière, Russin contribue à hauteur de 5%, ce qui équivaudrait à un montant de CHF 300'000.- sur les CHF 6.2 mios nécessaires. Les deux membres de l'Exécutif de Russin présents lors de l'assemblée ont voté pour le montant dont dispose l'ACG.

Daniel CHAMBAZ: Le sujet amène plusieurs remarques de sa part. Il estime tout d'abord inadmissible que dans un pays comme la Suisse, une ville comme Genève, des personnes soient amenées à dormir dans la rue, et ce quelles qu'en soient les raisons. Concernant le prix estimé par personne/jour, il pense personnellement que celui-ci doit inclure également le financement de la structure, de l'accompagnement social, des salaires du personnel de la Ville ... etc, ce qui coûte cher. Enfin, ces CHF 6.2 mios sont-ils à considérer comme une urgence, auquel cas, il estime que cette urgence doit être traitée comme telle. Si la Commune est prête à payer CHF 100'000.- (5% sur CHF 2 mios) il estime qu'une dépense supplémentaire de CHF 200'000.- fera mal à la Commune, mais que celle-ci est assez riche pour l'assumer. Si toutefois ce montant devait être pérennisé, il pense qu'une discussion au sein de l'ACG doit être entreprise pour envisager toutes les solutions possibles afin de le réduire. En résumé, pour autant que le montant de CHF 300'000.- (qui n'a pas été budgété) puisse être validé, et qu'une réponse soit apportée à son questionnement sur la pérennité des CHF 6.2 mios requis et sur la possibilité de réduire ce montant l'an prochain, il valide la décision de l'ACG par solidarité.

Olivier FAVRE: Il s'agit d'une urgence. En revanche, l'ouverture des centres d'accueil tout au long de l'année sera pérennisée. Toutes les communes vont voir leur quote-part augmenter. 200 sans-abris sont actuellement concernés, pour une moyenne annuelle de 500 personnes. Il s'agit de personnes comme vous et moi.

Suzanne SERAFINI: Lors de l'assemblée, environ 40% des communes étaient contre et 60% pour.

Nadine CORTINOVIS GFELLER: Par solidarité, la Commune doit les soutenir. Il s'agit d'un problème cantonal.

Claude MEMBREZ : Celles et ceux qui désirent faire opposition de la décision de l'ACG sont appelés à voter contre. Vote : 3 voix pour, 0 voix contre, 5 abstentions.

#### 9. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS

#### CHALET DU SYNDICAT D'ELEVAGE DARDAGNY / RUSSIN AU CROZAT

Olivier FAVRE: Le toit de ce chalet est à refaire et les travaux d'environ EUR 115'000.- sont trop importants pour le syndicat. Ce dernier a sollicité l'aide des deux communes. Le Conseil municipal de Dardagny a émis l'idée d'organiser une journée sur place en automne et propose la date du 04.09.22, afin que les Conseillers municipaux et les Exécutifs des deux communes puissent s'y rencontrer et débattre du sujet. Au retour, une proposition de participation d'environ EUR 60'000.- par commune pourrait être envisagée.

**Guy JULINI:** Pour avoir lui-même participé à plusieurs reprises et lors de diverses manifestations dans ce lieu, il encourage les Conseillers à accepter cette proposition.

Olivier FAVRE: Il s'agit juste voter pour la participation physique à cette journée.

Sylvie DESBAILLET: Annonce qu'elle ne pourra y participer, étant en vacances à cette date.

Claude MEMBREZ: Procède au vote.

Vote: 8 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.

#### EPICERIE

Daniel CHAMBAZ: Se dit quelque peu en soucis pour la pérennité de l'épicerie dans cette période difficile. Il trouverait dommage qu'en raison d'une suite d'éléments, tels que la pandémie et maintenant les travaux entrepris dans l'immeuble, le magasin ne doive fermer et que les habitants ne soient privés de ce lieu social agréable et convivial. Car hormis sa fonction originelle, l'épicerie occupe une place importante dans la vie associative du village. L'Exécutif partage-t-il son appréciation du rôle joué par l'entreprise au sein du village, ainsi que son sentiment et son questionnement ? Un examen de la situation et le cas échéant, un soutien, seraient-ils envisagés ?

Olivier FAVRE: Bien entendu, l'Exécutif se sent concerné et est conscient de l'importance du rôle social joué par l'épicerie, à l'instar de celui du salon de coiffure et/ou de tout autre commerce de la Commune. De même et de manière générale, il prend en considération les nuisances subies par les divers locataires en ces périodes de travaux. Il fera tout son possible, dans le cadre de ses attributions, pour préserver le bien-être des entreprises et celui des particuliers. Mais en l'occurrence et pour répondre à la question posée, les locaux commerciaux dont il est question ici sont gérés par la Fondation et les dispositions particulières pouvant être envisagées relèvent des compétences de cette dernière. Il ne peut donc pas dire grand-chose pour l'heure, mais s'engage à apporter une réponse plus détaillée à ce questionnement après la prochaine réunion du Conseil de Fondation pour le Logement, qui d'ailleurs aura lieu très prochainement.

#### BAINS PUBLICS

Nadine CORTINOVIS GFELLER: Souhaiterait avoir quelques précisions sur le projet de bains chauds suédois, publics ou privés, tel qu'évoqué précédemment lors des infos Mairie par Monsieur le Maire.

Olivier FAVRE: A ce stade, l'Exécutif ne dispose que de peu d'informations, qui se résument dans les grandes lignes à une demande d'autorisation pour la dépose de cinq bassines en bois remplies d'eau chaude, d'un Food truck, ouverts au public sur réservation. Projet saisonnier (hiver) émanant d'un privé.

#### RENOVATION DE LA SALLE DE DANSE

Nadine CORTINOVIS GFELLER: A qui appartient cette salle et qui va la gérer?

Olivier FAVRE: Il s'agit d'un projet privé et le projet est actuellement en phase d'observation.

#### REFUGIES UKRAINIENS

Nadine CORTINOVIS GFELLER: Sans avoir toutes les informations sur le sujet, deux, voire trois familles ukrainiennes ont tout récemment été accueilles au sein de la Commune, elles ont proposé de tenir un stand à l'occasion du futur vide-greniers.

Olivier FAVRE: En effet, un courrier a récemment été reçu à la Mairie émanant de quatre femmes, au bénéfice d'un permis S, en recherche d'appartements indépendants, prêtes à travailler et à les assumer financièrement. Daniel CHAMBAZ: Soumet l'idée d'un apéritif à l'occasion de l'arrivée de ces ukrainiens?

Suzanne SERAFINI: En l'occurrence, les familles ukrainiennes voulaient, elles, organiser quelque chose pour remercier les villageois de leur accueil. Elles avaient envisagé tout d'abord de participer à leur manière au videgreniers. Dans l'immédiat, elles le feront dans leur lieu d'habitation. Mais toute proposition est la bienvenue. Nadine CORTINOVIS GFELLER: Trouverait dommage de refuser l'offre de ces personnes qui viennent d'arriver et qui, dès le lendemain et spontanément, proposent de remercier les villageois en participant, à leur manière au vide-greniers. Dans ce contexte particulier, ne pourrait-on pas envisager de leur laisser une petite place au sein de cette manifestation?

Delphine VOELLINGER : Estime intéressante l'idée que des pâtisseries ukrainiennes soient vendues sur le stand des paysannes.

**Suzanne SERAFINI :** S'adresse à Sylvie DESBAILLET pour que cette dernière pose la question au sein de l'association des paysannes de Russin.

Sylvie DESBAILLET : Confirme qu'elle fera le nécessaire.

#### 10. DIVERS

PASSE DE L'ECOLE - POMPIERS

Sébastien DELESDERRIER: La Compagnie des sapeur-pompiers peut-elle disposer d'un passe de l'école ? Olivier FAVRE: Une demande explicite doit être faite, car des conditions précises doivent être renseignées concernant les accès souhaités. Sur cette base, le passe pourra être programmé et délivré.

Claude MEMBREZ: Remercie tous les Conseillers municipaux pour leur active participation, l'Exécutif, ainsi que le public et souhaite à chacun et chacune une très bonne fin de soirée.

Séance levée à 21h25.

La prochaine séance est fixée au 10 mai 2022, 19 heures.

Le Président La secrétaire

# **RUSSIN**

### Aide à la décision

Le 11.04.22



Russin 2021, photo aérienne, david&kathrin, ISOS

#### **ADJUDICATEUR**

Suisse

#### **COMMUNE DE RUSSIN** Place du Mandement 1 CH-1281 Russin

### **MANDATAIRE**

**AETC SÀRL** Rue Louis-Favre 43 CH-1201 Genève Suisse

## SOMMAIRE

1 INTRODUCTION	5
Objet du mandat Rencontres Déroulement de l'étude Documents reçus et consultés Synthèse de l'étude	5 5 5 5 6
2 DIAGNOSTIC	7
Contexte général Patrimoine Parcellaire Zones d'affectation Agriculture Mobilité	7 8 9 10 11 12
3 ATELIERS 1	13
Structure Retour atelier 1	13 14
4 ATELIER 2	19
Structure Les Instruments de la planification Préconisation Schéma Directeur communal Détail des instruments Dialogue avec le canton Temporalité Préconisations Retours et remarques	19 19 20 21 22 22 23 23 24
5 CONCLUSION	26

**AETC Sarl** 

2022 RUSSIN Aide à la décision

## 1 INTRODUCTION

#### **OBJET DU MANDAT**

Le présent mandat a pour but d'orienter les élus municipaux de la commune de Russin dans le choix d'un outil de planification.

Ce rapport intervient suite à l'élaboration et l'organisation de deux ateliers en présence de l'ensemble du conseil municipal (C.M.). Ces ateliers ont permis de discuter des enjeux communaux, classés par thématiques.

#### **RENCONTRES**

12.10.21 : séance de démarrage Participants : C.A., AETC

09.11.21: séance préparation

atelier

Participants: C.A., AETC

16.11.21 : atelier 1

Participants: C.A., C.M., AETC

13.01.22 : séance OU Participants : O.U., AETC

01.02.22 : séance préparation Participants : C.A., AETC

07.03.22: atelier 2

Participants: C.A., C.M., AETC

23.03.22 : séance OU Participants : O.U., AETC

31.03.22 : séance OCEN Participants : OCEN, AETC

#### **DÉROULEMENT DE L'ÉTUDE**

Le mandat prend la forme de deux ateliers, réalisés avec l'ensemble des conseillers ère s municipaux ales et des conseiller ère s administratif ve s, dans le cadre de la commission d'urbanisme et d'environnement élargie.

Le premier atelier a commencé par une promenade in-situ dans le village de Russin puis a été clôturé dans la salle du conseil afin d'échanger et débattre sur différentes thématiques abordées.

Le second atelier a présenté la synthèse du premier atelier avant de proposer un instrument de planification aux conseiller·ère·s.

### DOCUMENTS REÇUS ET CONSULTÉS

- Procès verbaux commissions urbanisme et environnement.
- Présentation «Plans directeurs communaux 2.0».
- Procès verbaux conseils municipaux.
- Étude sur la formation et la transformation du territoire communal.

#### SYNTHÈSE DE L'ÉTUDE

Dans le canton de Genève, toutes les communes sont tenues d'établir un PDCom. Sont exemptées les communes de moins de 1000 habitant·e·s (art. 10, al.3 LaLAT), si elles n'attendent pas de transformation majeure dans les années à venir, dont fait partie la commune de Russin. La question du choix de l'instrument de planification le plus approprié se pose pour la commune de Russin, qui doit remplir ces prérogatives vis-à-vis de ses habitant·e·s et vis-à-vis des instances cantonales en termes de vision communale et de développement territorial.

Bien qu'un faible développement soit prévu dans la commune, plusieurs enjeux majeurs sont présents.

Ces enjeux ont été abordés lors des deux ateliers organisés avec le C.M. et ont permis de traiter de thématiques variées, telles que le patrimoine bâti, le paysage et l'environnement, l'identité et la vie communale, l'intercommunalité ou encore la mobilité.

L'identification de ces enjeux à permis de tisser un fil liant les différentes problématiques de la commune et les instruments de planification pouvant y répondre. Après un tour d'horizon des nombreux instruments pouvant être mis en place, le scénario proposé ne se concentre pas sur un seul de ces outils mais sur la complémentarité de plusieurs d'entre eux.

Ainsi, le schéma directeur communal proposé abrite en son cœur. comme élément central de la planification, une image directrice. L'image directrice se traduit par une série de plans illustrant les différentes thématiques à l'échelle communale. Elle permet de spatialiser et synthétiser les orientations envisagées par la commune pour son développement. Autour d'elle gravite d'autres instruments complémentaires tels que des fiches thématiques faisant le relais avec les plans, un plan directeur des chemins pour piétons, une charte communale et un relevé des vacants.

La forme exacte du schéma directeur communal n'est pas encore définie, la proposition est sous réserve du cahier des charges qui sera établi en collaboration avec la commune et qui devra être validé par le canton.

Le scénario proposé a été accepté par la commission élargie de l'urbanisme et de l'environnement à l'unanimité, permettant à la commune de se projeter vers l'élaboration de ces documents par une équipe d'urbanistes pilotes et de plusieurs mandataires spécialisés.

6

### 2

### DIAGNOSTIC

#### **CONTEXTE GÉNÉRAL**

La commune de Russin est une commune agricole du canton de Genève. Composée du village principal et de trois hameaux, elle est composée à 90% d'espaces naturels (forêts, terres agricoles et réserve naturelle).

Le village de Russin est classé à l'inventaire fédéral des sites construits d'importances nationale à protéger en Suisse (ISOS). En plus de ses bâtiments et biens culturels inscrits à l'inventaire, le village de Russin est entouré de périmètres naturels protégés (Rives du Rhône et site de l'Allondon).

La commune compte un peu plus de 500 habitantes et est l'une des moins peuplée du canton, ainsi que l'une des moins denses. Elle fait partie du «Mandement», un regroupement de communes complété de Satigny et Dardagny, principale région viticole du canton.

Si Russin compte peu d'habitantes, sa population se voit fortement augmenter lors des nombreuses manifestations présentes sur le territoire communal et notamment lors de la Fête des Vendanges (plus de 30'000 visiteurs).

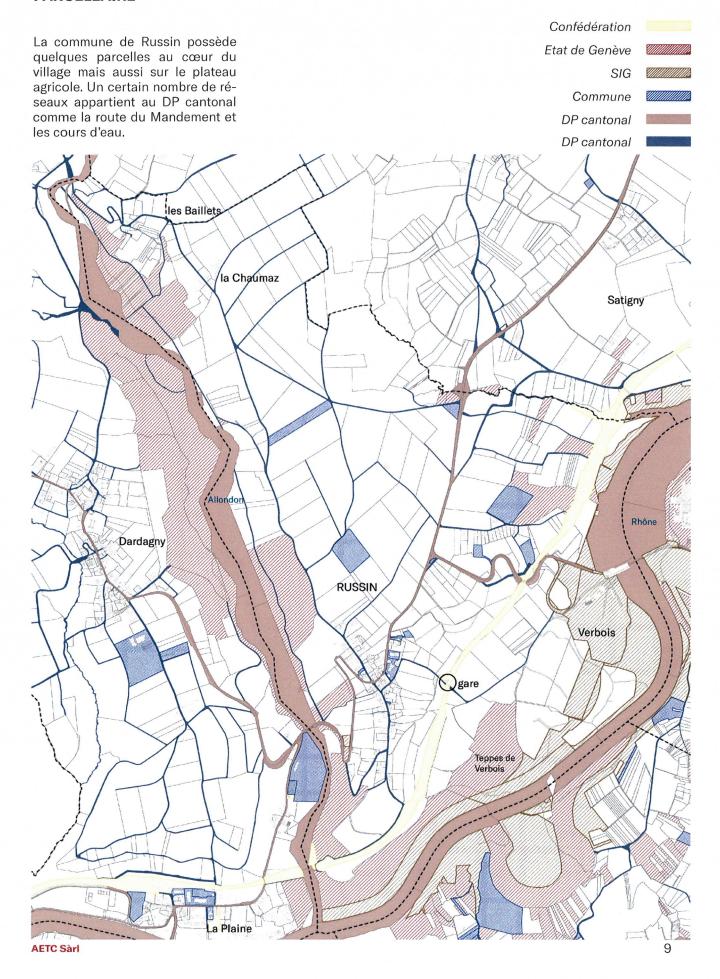
Commune rurale, l'attachement pour les marqueurs ruraux est très présent. Soucieux du bon développement de la commune, les conseillères et conseillers municipaux ont la volonté de permettre un développement réfléchi du nombre de logements et d'habitants. L'élaboration d'un Plan Directeur Communal (PDCom) n'étant pas obligatoire pour les communes de moins de 1'000 habitant·e·s, les membres des différents pouvoirs ont alors discuté longuement sur les démarches à entreprendre afin de déterminer quel serait le processus le plus adapté à la commune. Le bureau AETC a été mandaté pour accompagner les conseillers et conseillères à définir le type de procédure à engager et les instruments les plus adaptés à mettre en place.

Afin de déterminer les enjeux et les problématiques du territoire, différents thèmes distincts ont été préalablement analysés. Ces thématiques sont présentées dans les pages suivantes, sous forme de cartes et de plans, permettant de spatialiser et situer les éléments caractéristiques de la commune.

#### **PATRIMOINE**

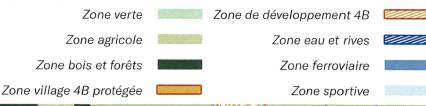
Périmètre protégé (paysage d'importance national, site emeraude, OROEM, Ramsar) Le patrimoine riche de Russin in-IVS terroge sur les façons de le préser-Inscrit à l'inventaire ver, mais également de le mettre en valeur, tant au niveau architec-Objets classés tural qu'environnemental. Recensement architectural - en cours de validation les Baillets la Chaumaz Satigny Allondon Rhône Dardagny RUSSIN Verbois gare Teppes de Verbois **AETC Sàrl** 

#### **PARCELLAIRE**



#### **ZONES D'AFFECTATION**

Le cœur du village de Russin est classé en zone 4B protégée. A ses extrémités, trois espaces sont classés en zone de développement 4B (impliquant certaines contraintes) et le reste de la commune est majoritairement en zone agricole, dont les hameaux.





#### **AGRICULTURE**

A Russin, 54% du territoire de la commune est dédié à l'agriculture et la viticulture. C'est un élément participant grandement à l'identité communale et relevant des enjeux quant à la gestion de ces zones et le lien entre agriculteurs et consommateurs.

SPB - Surface de promotion de la biodiversité

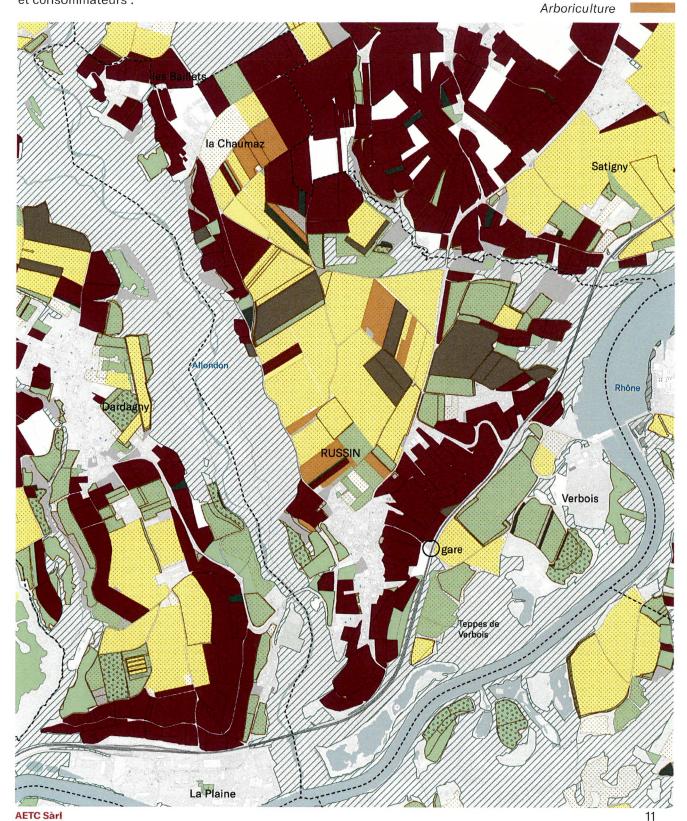
SDA - Surface d'assolement

Cadastre forestier

Surface herbacée

Grandes cultures

Viticulture



#### **MOBILITÉ**

La commune de Russin est connectée au reste du canton grâce au Léman Express, reliant le centre-ville de Genève en 17 minutes (5 arrêts). Des lignes de bus permettent aussi de rejoindre La Plaine et Dardagny pour se rendre à la gare ou à l'école. Plusieurs randonnées et sentiers parcourent la commune.

Arrêts TPG

Ligne TPG

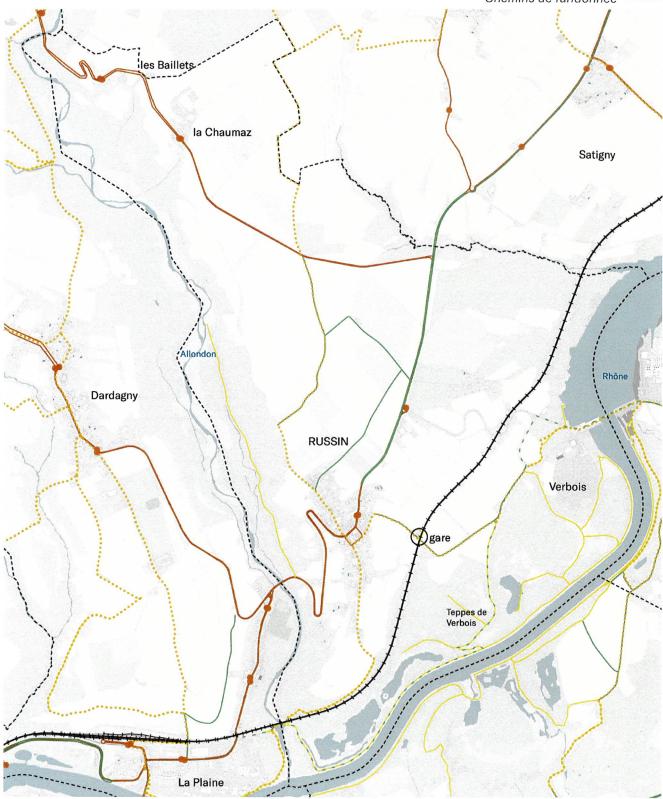
Ligne CFF

Aménagement pour les deux-roues

Itinéraire Cyclévasion

Cheminement piéton

Chemins de randonnée



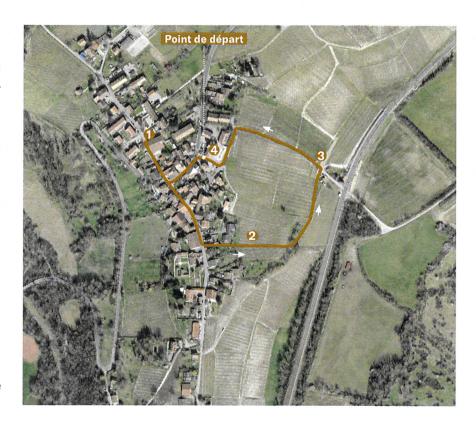
## ATELIERS 1

#### **STRUCTURE**

Le premier atelier organisé avec le C.M. s'est déroulé en deux parties. La première a pris la forme d'une promenade in situ dans le village, passant par des points et des lieux stratégiques de la commune, permettant d'aborder des thématiques aux enjeux multiples, liées à l'analyse présentée précédemment.

Ce format d'atelier promenade permet d'être en situation et propose aux participants de s'exprimer de façon spontanée et informelle sur leur ressenti et leur environnement.

A la suite de la promenade, l'atelier s'est poursuivi en salle afin de revenir sur les différentes thématiques abordées et débattre plus longuement sur certains enjeux de la commune.



#### 1/ ESPACE BÂTI, TOURISME **ET PATRIMOINE**

- mise en valeurs et atout de la commune
- préservation / développement

#### 2/ PAYSAGE, AGRICULTURE **ENVIRONNEMENT**

- le grand paysage, les vues
- traitement des limites zone à bâtir - zone agricole
- agriculture durable

#### 3/ MOBILITÉ

- la gare et son accessibilité depuis le village
- le réseau de transport public
- mobilité douce
- les cheminements au sein des espaces agricoles et protégés

#### 4/ INTERCOMMUNALITÉ, VIE **COMMUNALE ET IDENTITÉ**

- le mandement, la mise en commun
- le vivre ensemble, la convivialité
- l'identité de la commune
- les hameaux









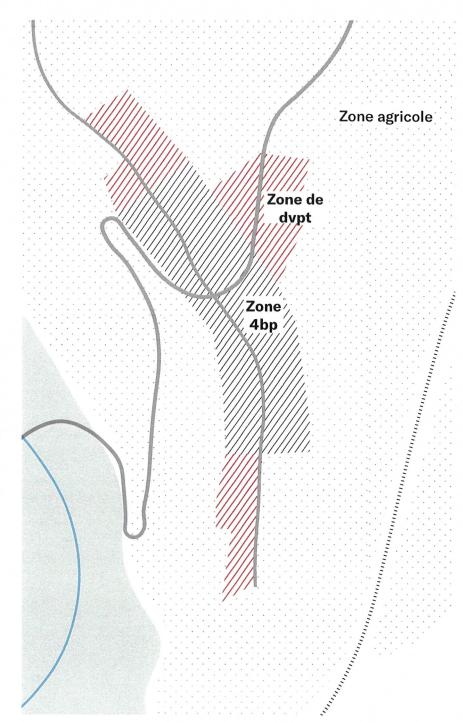
#### **RETOUR ATELIER 1**

#### **ESPACE BÂTI ET PATRIMOINE**

Le patrimoine riche de Russin interroge sur les façons de le préserver, mais également de le mettre en valeur, tant au niveau architectural qu'environnemental. Les différents enjeux abordés lors du premier atelier sont présentés ci-dessous :

- Permettre un développement limité et conditionné de la zone à bâtir en supprimant les contraintes liées aux zones de développement.
- Accroître le nombre de logements sur la commune sans créer d'étalement urbain.
- Préserver la diversité de la commune en proposant des commerces et services adaptés à l'offre de logements.
- Conserver des rues vivantes et accueillantes, appropriables par les habitantes.
- Maintenir un aménagement harmonieux sur l'ensemble de la commune.

Le schéma représente spécifiquement la zone à bâtir du village de Russin et ne comprend pas les hameaux de la commune qui sont classifiés en zones agricoles.



### PAYSAGE, AGRICULTURE, ET ENVIRONNEMENT

Le contexte actuel incite à penser la transition écologique de la commune, de manière à atteindre les objectifs de neutralité carbone et la société à 2000W d'ici à 2050. Les différents enjeux abordés lors du premier atelier sont présentés ci-dessous :

- Établir et partager avec les habitant·e·s des objectifs communaux pour la transition écologique.
- Étudier des alternatives d'approvisionnement énergétique respectueuses de l'environnement ainsi qu'une réflexion à l'échelle de la commune pour l'ensemble des ménages et des équipements.

L'installation individuelle de pompe à chaleur génère aujourd'hui du mécontentement et des problèmes de voisinage en raison des nuisances sonores et visuelles.

- Poursuivre les efforts pour réduire et limiter la consommation des énergies (ex : éclairage LED dynamique mis en place).
- Minimiser les nuisances lumineuses générées par l'éclairage des quais CFF durant la nuit et l'interruption des trains pour réduire la consommation électrique et préserver les écosystèmes des Teppes de Verbois.
- Préserver des échappées visuelles sur les coteaux (Rhône et Allondon) et sur le Salève et le Jura



#### MOBILITÉ

La commune est desservie par le Léman Express (L5 et L6), qui permet de rejoindre le centreville de Genève en 15mn. La gare n'est cependant pas desservie en transport et il manque des places de stationnement visiteur (voiture et vélo).

Les différents enjeux abordés lors du premier atelier sont présentés ci-dessous :

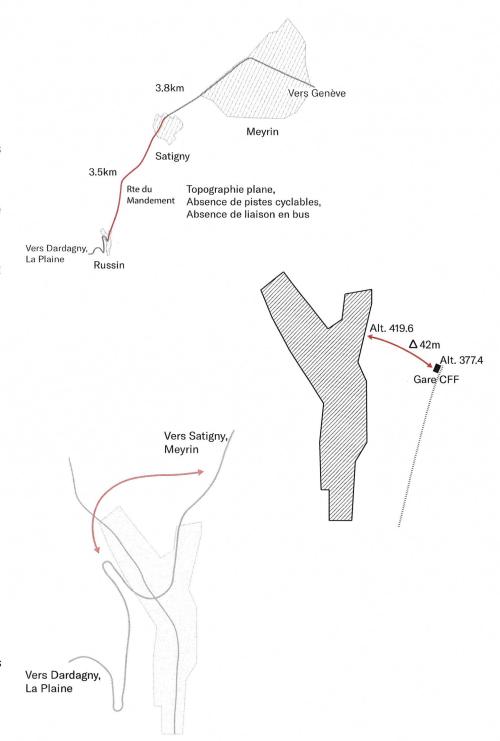
Améliorer l'accessibilité du village par le train :

- Proposer une liaison entre la gare et le village pour les PMR (en cours OCT/UNIRESO : funiculaire)
- Augmenter la fréquence des trains et offrir des horaires élargis

Améliorer l'accessibilité de la commune par la mobilité douce :

- Créer de vrais axes sécurisés Piste cyclable Russin - Satigny
- Relier les pôles urbains comme Meyrin, Satigny et le centre-ville de Genève Projet de voie verte d'agglomération
- Renforcer les réseaux de mobilité secondaires ( Randonnées, VTT, chevaux ... ).

Prévenir l'accroissement des TIM qui traverseront la commune dans le futur.



#### **IDENTITÉ ET VIE COMMUNALE**

La commune de Russin accueille de nombreuses manifestations et le lien très fort qui unit la commune à ses habitant·e·s montre une appartenance très marquée pour leur territoire.

Les différents enjeux abordés lors du premier atelier sont présentés ci-dessous :

- Préserver les entités communales et les témoins de la vie rurale : place du mandement, temple, clocher, coq, tracteur, chevaux, etc.
- Maintenir et encourager les manifestations et la vie communale (Fête des Vendanges, repas communal).
- Maintenir des conditions de vie pour que les jeunes et les jeunes familles du village restent sur place.
- Préserver l'équilibre démographique de la commune.
- Favoriser une intégration des nouveaux arrivantes en phase avec « l'esprit » de la commune.
- Renforcer l'esprit et l'utilisation par tous de «l'espace rue » qui fait vivre et anime la commune dans la vie quotidienne (appropriation par les habitant·e·s de l'espace rue).
- Conserver et renforcer les lieux de convivialité et d'échanges comme l'épicerie, la place du village, les restaurants, etc.
- Proposer une mise en valeurs des produits locaux à des échelles différentes.















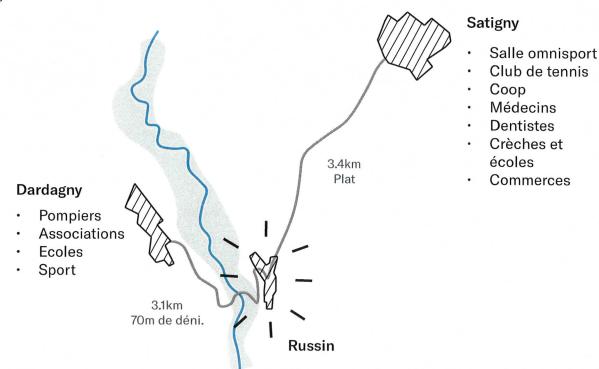


#### **INTERCOMMUNALITÉ**

Le faible nombre d'habitant·e·s encourage la commune à collaborer avec ses voisines. Si l'intercommunalité est déjà à l'œuvre pour la protection du feu, l'antenne sociale, les clubs de sport ou des équipements scolaires, il reste de nombreuses opportunités possibles.

Les différents enjeux abordés lors du premier atelier sont présentés ci-dessous :

- Renforcer les liens intercommunaux dans les services publics (pompiers, associations, sport, etc.) avec les communes voisines.
- Identifier les collaborations intercommunales potentielles entre Dardagny, Russin et Satigny.



### 4

### ATELIER 2

#### **STRUCTURE**

Le second atelier s'est entièrement déroulé en salle. La première partie, consacrée au retour des thématigues de l'atelier n°1, a permis de retracer les points soulevés lors des différents échanges et d'exprimer le travail et les rencontres effectués entre les deux ateliers. La seconde partie s'est concentrée sur la présentation d'une première proposition d'instruments adaptés à la planification communale de Russin. Le riche échange qui a suivi cette proposition a permis de répondre aux interrogations des conseillers et conseillères municipaux avant d'adopter le scénario proposé.

### LES INSTRUMENTS DE LA PLANIFICATION

Afin d'orienter les élus dans le choix de l'outil le plus adapté à la commune, un document nommé «les instruments de la planification communale» a été réalisé afin de faire un tour d'horizon des instruments existants dans le canton de Genève et permettant de créer une vision d'avenir pour le territoire. Ce document est ajouté en annexe de ce rapport.

En première partie, il résume brièvement le principe de chaque instrument. Dans un second temps, il reprend chacun de ces instruments pour les détailler plus précisément et les illustrer.

A la suite de ces recherches, un tableau multicritère a été élaboré afin de comparer certains de ces instruments.

	Valeur légale cantonale	Ampleur de l'investissement (temps + coût)	Opérationnalité	Adéquation avec les objec- tifs et enjeux de Russin
Plan Directeur Communal	+++	+++	+	+
Schéma Directeur	++	++	++	++
Masterplan	+	+	++	++
Image Directrice	++	+	++	+++
Plan de site	+++	++	+++	+
Charte Communale	_*		+++	+++
Fiche Thématique	_*		+++	+++
Fiche Sectorielle	_*	+	+ +	+

<sup>\*</sup> Ces documents sont reconnus par le canton à partir du moment où les services et commissions concernés ont été impliqués dans leur élaboration.



#### **PRÉCONISATION**

Le scénario présenté est une proposition hybride associant plusieurs instruments de planification, permettant ainsi d'aborder différents thèmes majeurs primordiaux pour les élus et les habitant·e·s. Ce scénario met de côté l'élaboration d'un PDCom afin de concevoir une solution plus légère, plus adaptée et plus opérationnelle pour la commune.

Dans ce scénario, plusieurs instruments ont été regroupés dans un grand «classeur» général appelé Schéma Directeur Communal.

Au sein de ce schéma directeur communal, l'image directrice opère comme l'élément central de planification, qui permet de synthétiser et spatialiser les orientations et enjeux de la commune. Autour de cette image directrice gravitent d'autres instruments, permettant de préciser, compléter ou affiner les informations de l'image directrice.

Il est suggéré de réaliser :

- des fiches thématiques,
- un Plan Directeur des Chemins pour Piétons (PDCP),
- · un relevé des vacants,
- une charte de vie communale. (Détails et informations sur les outils page 22)

Le schéma directeur communal permet d'avoir des documents moins lourds qu'un PDCom et d'avoir plusieurs documents qui fonctionnent de façon indépendante les uns des autres, mais qui travaillent ensemble. Ceci permet, lors d'interrogations, d'études ou de projet, de ne consulter que l'instrument concerné permettant d'y répondre.

Cette structure permet aussi de cibler les documents transmis aux habitant-e-s lorsque ceux-ci ont des interrogations. Cela offre un service plus pédagogique pour les habitant-e-s. De plus, le ciblage de document permet également de rentrer dans une démarche écologique en ne gaspillant pas de ressources papier inutiles.

Le scénario proposé a été discuté avec l'office de l'urbanisme lors d'une séance le 13 janvier 2022 avec M. Dubs et Mme Vellella. Ils ont pu affiner le scénario présenté afin d'obtenir une solution plus appropriée aux attentes du canton.

Lors des discussions avec l'O.U., il a également été mentionné que l'élaboration d'un PDCom pouvait-être soumise à des subventions de l'Etat, allant de 10'000 à 50'000 francs selon les revenus de la commune. Cette subvention permet de baisser le coût global du PDCom, qui peut être assez élevé du fait d'une charge de travail conséquente, des nombreux compléments demandés, du temps long qu'implique la procédure et des différents documents annexes demandés (PDCP, Stratégie Zone 5, Plan des énergies...).

Afin de réaliser une planification en accord avec les attentes cantonales, la commune devra mettre en place un processus de concertation pour l'un ou plusieurs de ses instruments. Cette démarche est aujourd'hui appliquée quasi systématiquement par l'État. Elle permet à la commune d'obtenir une réelle légitimité dans la mise en place de ses instruments mais aussi de gagner en qualité.

La concertation peut-être ciblée sur des instruments spécifiques comme par exemple le PDCP ou la charte communale. Ces documents analysent le territoire à une échelle plus proche des habitant·e·s et nécessitent leur expertise et leurs connaissances communales. La concertation avec les habitantes de Russin permet de mieux connaître et comprendre leurs pratiques et usages des espaces publics et des espaces libres, des réseaux viaires et de la mobilité douce. Ils apportent un éclairage sur leurs loisirs ainsi que sur leurs moments de détente au sein de la commune.

Les habitantes sont les plus à même de définir ce qu'ils désirent et quelle orientation décider pour leur commune. Cela permet de les impliquer à des degrés plus ou moins élevés et de légitimer le document une fois présenté officiellement.

#### SCHÉMA DIRECTEUR COMMUNAL

# Charte de vie communale

- Préservation de l'identité de la commune.
- Aide à l'intégration des nouveaux arrivants.
- Aide au développement.

### Plan Directeur des Chemins pour Piétons

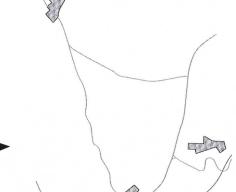
- Assurer un accès à des réseaux cohérents, attractifs et surs.
- Révision tous les 10 ans.
- Peut-être inclus dans une planification supérieure.

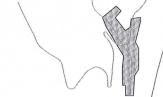
# Relevé des vacants

- Relevé des vacants et disponibilité sur la commune.
- Etablissement et mise à jour d'un registre communal des vacants.

### **Image directrice**

Synthétise et spacialise les enjeux et orientations de la commune.







### Concertation

# Fiches de mesures thématiques

#### Patrimoine bâti:

- Développement Zone à Bâtir
- Installations annexes au domicile

#### Mobilité:

- Mobilité Douce
- Ligne de bus
- Liaison avec la gare

#### Identité:

- Notion de seuil
- Évènements communaux

#### Paysage, environnement:

- Préservation des percées visuelles
- Préservation des milieux et de la biodiversité

#### Energie:

- Réflexion intercommunale
- Favoriser les installations à énergie renouvelable

#### Climat:

- Adaptation au effet du changement climatique
- Réduction des gaz à effet de serre

#### **DÉTAIL DES INSTRUMENTS**

#### Image directrice

Série de plans regroupant l'ensemble des thématiques au travers de légendes précises.

Permet lors d'interrogations de se référer à la stratégie mise en place par les élu·e·s et/ou les résident·e·s. Elle identifie les secteurs qui pourraient se développer et aborde des thèmes tels que la mobilité, l'environnement, etc.

#### Fiche thématique

Reprend les thèmes de l'image directrice et complète l'information cartographiée en apportant des mesures plus opérationnelles sur certains points spécifiques qui le nécessitent. Indique les orientations communales, les objectifs et des propositions de mise en œuvre.

Certains thèmes non spatialisés dans l'image peuvent également être traités. Peut être mise à jour régulièrement et est souvent accompagnée d'un schéma illustrant les principales recommandations. Les notions de climat et d'énergie sont intégrées directement aux fiches de mesures thématiques afin de proposer des actions concrètes et efficaces de façon plus souple et plus légère que dans des documents séparés. Elles permettront de coordonner les aménagements du territoire avec la politique énergétique et climatique.

### Plan directeur des chemins pour piétons - PDCP

Plan général de la commune accompagné d'un rapport ou de fiches. A pour but d'assurer un accès à des réseaux cohérents, attractifs et sûrs pour les piétons. Élaboré à l'initiative de la commune, il peut être inclus dans la réflexion du plan directeur communal. Sa révision est prévue tous les 10 ans et il doit être adopté par le conseil d'État.

#### Relevé des vacants

Plan général de la commune accompagné d'une légende précise. Ce document a pour but de créer un diagnostic des bâtiments vacants de la commune et des potentiels de développement sur des parcelles adéquates.

#### Charte communale

Aborde des dimensions sociales et culturelles et tout ce qui opère au «bien vivre ensemble» ou au «bien vivre à Russin» mais qui ne se traduit pas dans les documents précédents. Peut aussi aider à pérenniser des éléments qui se sont mis en place de manière spontanée et informelle dans la commune.

Laisse une liberté au rédacteur pour aborder des sujets assez larges comme l'environnement, l'agriculture, la mobilité, etc tout en proposant des recommandations concrètes et précises sur ces thèmes.

#### **RETOURS ET REMARQUES**

Suite aux préconisations et à la présentation du scénario proposé, un moment d'échange a permis à la commission de relever différents points et interrogations, notamment concernant:

- · La durée du processus
- · L'échéance de la législature
- La réelle nécessité d'une telle étude pour une commune si modeste
- La méthode de travail envisagée

Les réponses ont été données de concert par M. le Maire et le bureau mandataire, précisant que l'idéal serait de pouvoir terminer la démarche dans le délai de 3 ans avant le changement de législature. Il est peu probable que la démarche et les documents réalisés soient annulés ou supprimés lors du prochain mandat, notamment car un travail important aura été engagé et que les documents auront été validés par le canton et les habitant·e·s, leur donnant reconnaissance et légitimité.

Le C.A. nécessite aujourd'hui des outils de planification afin de pouvoir préaviser correctement les demandes d'autorisation ainsi qu'avoir une planification qui lui permette de guider les futures démarches entreprises par les habitant·e·s ou par le C.M.

Il est primordial d'équiper la commune d'instruments de planification afin d'apporter des réponses claires et réfléchies aux interrogations des habitant·e·s et du canton concernant le développement de la commune. Cela permettra d'anticiper certains problèmes et de se prémunir de préjudices possibles.

Les membres du C.M. ont ensuite donné leur avis sur la proposition. Dans un aspect global, le C.M. a trouvé le scénario adapté et bien plus approprié qu'un PDCom, la forme hybride proposée permettant de répondre à des enjeux clairs et ciblés de la commune. Le travail de synthèse est également apprécié et la notion d'«image directrice» semble donner une orientation adaptée pour Russin. Si les outils sont adaptés. ils sont aussi adaptables et permettent de répondre au mieux aux objectifs communaux.

Les membres du C.M. ont aussi relevé l'importance et le rôle que joue la concertation dans l'acceptation d'une telle démarche et dans son ancrage communal.

A la suite de cet échange, la commission a voté pour la continuation de la démarche sur la base du schéma présenté. Le choix final sera délibéré au prochain conseil municipal par résolution.

#### **TEMPORALITÉ**

Il est important de noter que les différents instruments présentés ci-avant n'interviennent pas tous en même temps et qu'ils ne sont pas produits simultanément.

Le scénario temporel proposé et présenté ci-dessous est adaptable selon les volontés de la commune. L'image directrice, élément central de la planification communale, intervient sur les différents temps. C'est un instrument qui est voué à être évolutif et qui sera complété au fur et à mesure de l'élaboration des différents documents et en fonction des différentes collaborations avec les mandataires spécialistes qui rejoindront la conception du schéma directeur communal.

Le choix d'un schéma directeur communal plutôt qu'un PDCom permettra aussi de faire gagner du temps au C.M. car il n'y aura pas le besoin de consulter l'ensemble des services cantonaux, seuls ceux concernés pour des documents spécifiques seront consultés et l'adoption du schéma directeur par le grand conseil ne sera pas nécessaire, à l'inverse du PDCom.

#### **PRÉCONISATIONS**

La volonté est donc de créer un document principal qui abrite et réunit plusieurs instruments de planification se complétant.

Il est également préconisé, pour une meilleure lecture, de créer une charte graphique appliquée à l'ensemble des documents, offrant ainsi une identité visuelle commune à tous les documents.

Il est aussi important de favoriser le «travailler ensemble». Tant au niveau des instruments, qui doivent s'imbriquer et agir en interdépendance les uns des autres, qu'au niveau des différents mandataires qui interviendront dans la conception de ces instruments.



#### **DIALOGUE AVEC LE CANTON**

Le Schéma Directeur Communal élaboré a été présenté à l'OU et à l'OCEN lors de 3 séances permettant de déterminer les points d'attentions particulières et les attentes des services.

Il est ressorti lors de la première séance avec l'OU :

- Éviter le terminologie de «Plan» et utiliser plutôt celle de «Schéma».
- · Intégrer le PDCP car possède une force en termes de foncier.
- Faire approuver les étapes de planification et d'élaboration des documents par la CMNS et l'OPS pour avoir du poids.

La seconde séance avec l'OU a permis de préciser les points suivants :

- Travailler de façon ciblée sur les documents, avoir des documents adaptés à la commune par leur taille et par leurs thèmes.
- Définir le cadre du schéma directeur : quels services interviennent ? Qu'est-ce que la commune souhaite ?
- Faire des allers-retours avec les services de l'État concernés afin d'être informé sur leurs attentes face aux documents présentés.

Enfin, la dernière séance avec l'OCEN a permis de traiter des sujets de l'énergie et du climat :

- Reprendre les objectifs du volet énergie du PDCom et les adapter à la commune.
- · Viser une exemplarité de la commune et de son parc bâti.
- L'énergie et le climat peuvent être traités dans des fiches de mesures afin d'avoir des documents plus souples et plus légers que dans des rapports spécifiques.

### 5

### CONCLUSION

Si la commune de Russin n'est pas contrainte de réaliser un PDCom, le choix de l'instrument le plus adéquat n'est pas une tâche simple. Le faible nombre d'habitant·e·s de la commune ne diminue en rien les enjeux liés au développement et aux orientations vers lesquelles se diriger.

Le diagnostic, complété par des échanges lors du premier atelier, ont permis de faire ressortir les enjeux et objectifs primordiaux pour la commune.

Le scénario accepté par la commission élargie aborde une proposition adaptée et adaptable pour la commune. Les instruments sont sélectionnés et orientés vers des enjeux définis préalablement afin de proposer des documents les plus opérationnels possible. L'équipe de mandataire en charge du schéma directeur communal sera complétée par des spécialistes ajoutant leurs compétences en fonction des sujets identifiés tels que la mobilité, l'environnement ou encore l'énergie.

Une démarche de concertation permettra de présenter l'approche engagée par la commune et d'inclure les habitantes aux réflexions, donnant plus de légitimité aux documents réalisés.

Les instruments de planification qui compose le schéma directeur communal sont complémentaires. Ils peuvent être développés, adaptés et complétés en cours de processus et en fonction des besoins communaux identifiés tout au long de l'étude.

26